

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 JUIN 2020 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mercredi 3 juin 2020 à 20H30, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne GUILLOT, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absents excusés :
Néant.

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les membres des différentes commissions communales. Par ailleurs, elle rappelle qu'elle est présidente de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal établit les membres des diverses commissions communales qui se répartissent comme suit :

Commission « Voirie – Environnement - Espace Public » :

| | | |
|---------------------|----------------------|---------------------------|
| BOURLIERE Jean-Paul | MOUTET Pierre | RICARD Evelyne (Fleurs) |
| GUILLOT Corinne | LEFEBVRE Guillaume | DURAND Christine (Fleurs) |
| POYET Cédric | DE STEFANI Jean-Noël | |

Commission « Habitat – Bâtiments communaux » :

| | | |
|---------------------|-----------------|----------------------|
| BOURLIERE Jean-Paul | THIVANT Corinne | DE STEFANI Jean-Noël |
| LEFEBVRE Guillaume | POYET Cédric | BIGAY Catherine |

Commission « Finances – Moyens généraux » :

| | | |
|------------------|-----------------|-------------------------|
| DURAND Christine | BIGAY Catherine | BOULOT-TULOUP Dominique |
|------------------|-----------------|-------------------------|

Commissions « Information - Communication » :

| | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|
| RICARD Evelyne | DURAND Christine | DE STEFANI Jean-Noël |
| MOUILLERE Perrine | KLIMENKO Nathalie | BOULOT-TULOUP Dominique |

Commission « Ecole – Conseil Municipal d'enfants » :

| | |
|-----------------|-------------------|
| RICARD Evelyne | MOUILLERE Perrine |
| ARQUILLERE Rémy | BIGAY Catherine |

Commission « Sport – Loisirs – Jeunesse – Associations » :

| | |
|-----------------|-------------------|
| THIVANT Corinne | KLIMENKO Nathalie |
|-----------------|-------------------|

Commission « Forêt de Rébruns » :

MOUTET Pierre

MOUILLERE Perrine

GUILLOT Corinne

Madame le Maire demande également des conseillers référents pour :

Urbanisme : MOUTET Pierre

Personnel communal : DE STEFANI Jean-Noël et Corinne GUILLOT

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal.

Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 14 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire.

Madame le Maire expose que conformément au décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le Conseil Municipal. Il convient donc de nommer 4 membres.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Sont élus :

Madame Evelyne RICARD : 15 voix

Madame Christine DURAND : 15 voix

Madame Corinne THIVANT : 15 voix

Monsieur Guillaume LEFEBVRE : 15 voix

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il doit élire, par vote à bulletin secret, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger à la Commission Communale d'Appel d'Offres. Madame le Maire rappelle qu'elle ne peut être déléguée titulaire car elle est d'office présidente de cette commission.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Sont élus au premier tour de scrutin :

Comme titulaires :

Monsieur Pierre MOUTET : 15 voix
Monsieur Rémy ARQUILLERE : 15 voix
Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP : 15 voix

Comme suppléants :

Madame Christine DURAND : 15 voix
Madame Catherine BIGAY : 15 voix
Madame Nathalie KLIMENKO : 15 voix

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner, par vote à bulletin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Sont élus au premier tour de scrutin :

Comme titulaire : Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP

Comme suppléant : Madame Catherine BIGAY

PROPOSITION D'UN DÉLÉGUÉ À ROANNAISE DE L'EAU

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de CHANGY a la possibilité de proposer à Roannaise de l'Eau une personne pour être délégué. Suite à la fusion du Syndicat des Eaux de la Teyssonne avec Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2020, le territoire de l'ex syndicat des Eaux de la Teyssonne sera représenté par uniquement 3 délégués.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire porter la voix de la commune dans ce nouveau syndicat. C'est ensuite Roannaise de l'Eau qui choisira les délégués titulaires.

Le Conseil Municipal décide de proposer Madame Patricia GOUTORBE comme délégué à Roannaise de l'Eau.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe qu'il convient de se rapporter à la grille de l'article L2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Maires ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, **avec effet au 26 mai 2020**, au lendemain de l'installation du Conseil Municipal, de fixer le montant des indemnités du Maire jusqu'à la fin de son mandat comme suit : **31 % de l'indice 1027** (le taux maximum étant de 40,3 %)

- Vu l'arrêté municipal de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, **avec effet au 26 mai 2020**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effective des fonctions et pour le reste du mandat de Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE, 1^{er} Adjoint, Madame Evelyne RICARD, 2^{ème} Adjointe, Madame Catherine BIGAY, 3^{ème} Adjointe, comme suit : **8,25% de l'indice 1027** (le taux maximum étant de 10,7 %)

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Point sur la gestion de la crise épidémique de la COVID

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la manière dont la Mairie de Changy a fait face à cette épidémie, depuis le mois de mars. Cette crise aura un coût pour la

Mairie, estimé pour le moment à environ 16.000,00 €, dont les achats de masques, les salaires versés aux agents en autorisation spéciale d'absence, les loyers du multiservices, les achats supplémentaires de produits d'entretien, les remboursements de location des salles communales.

- Multiservices

Le Pagomia, qui a ouvert ses portes le 3 mars, a dû restreindre son activité pendant le confinement, et encore aujourd'hui. Madame le Maire rappelle que les loyers du multiservices n'ont pas été demandés à Christelle DUROUX.

Madame Christelle DUROUX remercie le Conseil Municipal pour ce geste, qui lui permet de démarrer un peu plus sereinement son activité.

- Délibération pour le remboursement des acomptes versés

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, toutes les locations de salles (Salle d'animation rurale et Foyer Rural) ont été annulées. Il est nécessaire de procéder au remboursement des acomptes, lorsque les particuliers n'ont pas la possibilité de reporter leur manifestation privée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement des acomptes versés suivants pour un montant total de 487,50 €.

- Délibération pour le remboursement de trop-perçu sur les forfaits cantine

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remboursement des sommes trop-perçus concernant les forfaits cantine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement des trop-perçus pour un montant total de 270,00 €.

- Réunions de commissions

Madame le Maire demande à chaque commission de se réunir. Les réunions ont été fixées ainsi :

- Commission des Finances : Lundi 8 juin 2020 à 15h30
- Commission CCAS : Mardi 9 juin 2020 à 18h30
- Commission Voirie : Vendredi 12 juin 2020 à 19h00
- Commission Information-Communication : Lundi 15 juin 2020 à 14h30
- Commission Bâtiments communaux : Samedi 20 juin 2020 à 8h30

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion Maire-Adjointes aura lieu tous les mardis matin à 11h00 en Mairie.

* Une réunion de présentation du Conseil Municipal au personnel communal est à prévoir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.